



**PRÉFET  
DE LA MAYENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des services du cabinet**  
Service des sécurités  
Service interministériel de défense  
et de protection civiles

Affaire suivie par : Christian Rusinek  
Tél : 02 43 01 50 36 – 06 12 81 57 20  
Mél : [christian.rusinek@mayenne.gouv.fr](mailto:christian.rusinek@mayenne.gouv.fr)  
[pref-defense-protection-civile@mayenne.gouv.fr](mailto:pref-defense-protection-civile@mayenne.gouv.fr)

Laval, le 07 décembre 2020

## **Compte rendu de la réunion de préparation du Tour de France 2021**

-----

La première réunion de préparation de l'étape du mercredi 30 juin 2021 du tour de France 2021, présidée par le préfet de la Mayenne, s'est tenue à la préfecture et en audioconférence le mercredi 2 décembre 2020.

La liste des participants est annexée au présent compte rendu.

L'objectif de cette réunion était de présenter aux différents services et collectivités l'itinéraire emprunté par le Tour de France lors de cette étape de contre-la-montre, et de poser les problématiques qui devront être examinées lors de réunions ultérieures.

### **Présentation du Tour 2021 :**

Messieurs CHARRIER, BOURY et GOASDUFF d'Amaury Sport Organisation, donnent une information générale sur ce Tour 2021 et précisent l'organisation de cette étape contre-la-montre en Mayenne (départ, parcours et arrivée).

- le tour de France 2021 se déroulera du 26 juin au 18 juillet 2021, soit une semaine plus tôt que d'habitude, du fait de la date des jeux olympiques 2021 ;
- participation prévue de 22 équipes de 8 coureurs ;
- environ 4 500 personnes accréditées par le Tour de France ;
- 1 500 à 2 000 véhicules avec des véhicules hybrides / électriques dans la caravane du Tour ;
- les conditions de participation du public seront adaptées au contexte sanitaire du moment (réduction de la jauge, huis clos, ...).

### **Rappel du contexte général de la course en matière de sécurité :**

Le Tour de France bénéficie, par arrêté du ministre de l'intérieur, d'un usage privatif de la voie publique empruntée par les coureurs. Cet usage privatif est matérialisé par le passage, au début et en fin, d'un véhicule de la garde républicaine.

Par ailleurs, le Tour de France s'appuie sur une convention tripartite signée entre Amaury Sport Organisation (A.S.O.), la gendarmerie nationale et la police nationale, qui définit les missions revenant à chacun. Un partenariat technique est également signé avec l'assemblée des départements de France afin de préparer et d'assurer une protection optimale à l'égard des coureurs, des suiveurs et du public.

Une large communication sera à prévoir pour informer des contraintes liées au passage du Tour de France, notamment concernant les transports scolaires, la distribution de secours, les déplacements professionnels, etc.

Il sera également nécessaire d'anticiper l'arrivée et le stationnement d'un nombre important de camping-cars dès le mardi 29 juin 2021 fin d'après-midi.

### **Présentation du contre-la-montre du mercredi 30 juin 2021 :**

La 5<sup>e</sup> étape du Tour de France sera un contre-la-montre qui se déroulera le mercredi 30 juin 2021 entièrement sur le département de la Mayenne, avec un départ à CHANGÉ et une arrivée à LAVAL, sur la zone de l'Espace Mayenne.

#### **Départ à CHANGÉ :**

M. GOASDUFF présente l'organisation prévue de la zone de départ à Changé.

Les moyens du Tour de France, consacrés à la zone de départ, arriveront à Changé en fin d'après-midi le 29 juin 2021. Cela représentera environ 50 poids-lourds mis en attente sur une zone tampon prévue au parc des sports pour coordination.

L'implantation des installations concernera la place des combattants, la mairie et le cœur de ville de Changé.

L'installation de la rampe de lancement, devant la pharmacie, débutera vers 18h00.

L'ensemble du site de départ et la zone tampon logistique au parc des sports, devra être barrière (environ 4 000 mètres linéaires de barrières de police) et sera sécurisé par des agents de sécurité du Tour de France.

Des animations sont prévues sur l'ensemble de la journée au village Tour de France installé autour de la mairie de Changé. Un cisaillement piéton sera prévu à Changé sous le contrôle du service d'ordre Tour de France.

Le démontage des installations débutera vers 17h00 et pour une durée de 4 heures.

L'aide des forces de sécurité intérieure sera nécessaire pour encadrer le départ du public.

#### **Circuit :**

Outre les communes de départ et d'arrivée, le circuit d'une longueur de 27,3 kilomètres traversera les communes de Saint-Germain-le-Fouilloux, Saint-Jean-sur-Mayenne, Lourné et Bonchamp-lès-Laval.

M. CHARRIER présente, commune par commune, l'itinéraire emprunté en pointant les endroits sensibles (giratoires, carrefours, ralentisseurs, ...). Le détail de ce parcours sera adressé aux maires et aux services ultérieurement, après validation définitive du parcours.

La totalité du parcours sera fermée à la circulation de 09h30 / 09h45 à environ 17h30, soit environ sur une durée de 8 heures.

Lors de la présentation du circuit, le nivellement du ralentisseur à l'entrée de Saint-Germain-le-Fouilloux est demandé du fait de la dangerosité du dispositif implanté en descente, ainsi qu'un barriérage particulier à l'intersection D104 – D 133.

A Saint-Jean-sur-Mayenne, l'attention est appelée sur la structure de chronométrage qui sera mise en place à proximité du pont sur la Mayenne. Un contact sera pris en février/mars 2021 lors de la reconnaissance du parcours avec France Télévision. Un barriérage plus complet sera demandé vis-à-vis des spectateurs.

Tél : 02 43 01 50 35

Mél : christian.rusinek@mayenne.gouv.fr

46 rue Mazagran, CS 91 507 53015 LAVAL Cedex

Standard : 02 43 01 50 00

[www.mayenne.gouv.fr](http://www.mayenne.gouv.fr)

Concernant le passage à Louverné, les balisettes sur le parcours devront être enlevées et une vigilance particulière devra être portée sur le hameau de la gare et le site de la Vannerie concernant le public.

La traversée de Bonchamp-lès-Laval nécessitera un barriérage spécifique au niveau de la Poste sur le point de chronométrage, et des routes débouchant sur le parcours, sans nécessité d'une mise en place systématique sur tout le circuit emprunté.

#### Arrivée à LAVAL :

M. BOURY, responsable des arrivées précise que la problématique de l'emprunt du giratoire dit « Ménard » sera à étudier (canalisé par un seul côté, coupure des N162 et D57).

Le radar automatique situé sur l'avenue de Chanzy devra être désactivé.

A partir de la place Jean Moulin, un barriérage continu sera effectif des deux côtés de la voie jusqu'à la fin du Cours de la résistance (niveau du kiosque). Des cisaillements piétons seront à prévoir et devront être validés par ASO.

La place du 11 novembre sera contournée en sens inverse de la circulation habituelle.

A partir du tourne à gauche rue du vieux Saint Louis / rue Léo Lagrange, un barriérage complet sera mis en place jusqu'à l'arrivée. Le Tour de France mettra en place les barrières sur les 400 derniers mètres.

Le parking de l'Espace Mayenne sera organisé en 7 travées avec arrivée des moyens techniques dans la nuit. L'ensemble devra être finalisé pour 10h00. Il est précisé qu'il y a environ 300/350 journalistes sur le Tour de France et qu'il est possible qu'un ministre accompagne ce contre-la-montre.

#### Points divers :


Chaque gestionnaire de voirie est responsable de la protection des obstacles présents sur l'itinéraire. La protection du public est du ressort de chaque maire en lien avec la gendarmerie et/ou la police.

La gendarmerie informe que toutes les communes seront visitées pour définir les lieux nécessitant sa présence.

Le conseil départemental précise également qu'il accompagnera les communes pour la coordination de la commande des barrières, et prendra attache avec les maires à ce sujet.

#### Prochaines étapes

- Constitution d'un comité de pilotage sous l'autorité du préfet,
- Réunions de coordination thématiques : circulation, secours, mesures vigipirate, ...
- Réunion de la commission départementale de sécurité routière, section des épreuves sportives, pour l'autorisation de la manifestation (préfecture -bureau de la réglementation générale).

Le préfet,  
  
Jean-François TREFFEL

## PARTICIPANTS

### En présentiel

Amaury sport organisation : Messieurs CHARRIER, BOURY et GOASDUFF

Monsieur Olivier RICHEFOU, président du conseil départemental de la Mayenne

Monsieur Georges HOYAUX, mairie de Laval

Monsieur Patrick PÉNIGUEL, maire de Changé

Monsieur Marcel BLANCHET, maire de Saint-Germain-le-Fouilloux

Madame Noria SOUAB, directrice des services du cabinet

Madame Claudine BRUNEAU, Préfecture – cheffe du service des sécurités

Lieutenant-colonel Bruno LANGLOIS, groupement de gendarmerie départementale de la Mayenne

Monsieur le commissaire divisionnaire Richard PLA

Commandant Jean-Christophe COGNARD, service d'incendie et de secours de la Mayenne

Monsieur Robert CLOCHARD, direction départementale des territoires de la Mayenne

Madame Isabelle LEDUBY, préfecture – cheffe du service interministériel de défense et de protection civiles

Monsieur Christian RUSINEK, Préfecture – service interministériel de défense et de protection civiles

Monsieur Hassan LOTMANI, Préfecture – bureau de la réglementation générale et des élections

### En distanciel

Laval :

- Monsieur Quentin CLÉMENT, conseiller communication au cabinet du maire
- Madame Aurélie VARRAIN DGA sécurité et prestations administrative
- Madame Céline MORNET, DGA éducation sports et démocratie locale
- Monsieur Michel COUÉ, directeur des sports à la ville de Laval
- Monsieur Yoann CHÂTEAU, DGA services urbains et infrastructures
- Monsieur Yves LETAILLEUR, adjoint du DGA SUI en charge des espaces publics
- Monsieur Eric DUSSOLIER, directeur de l'espace Mayenne
- Monsieur Christophe DENIS, directeur sport et tourisme à Laval Agglomération
- Monsieur Stéphane BOURSIN, responsable de la police municipale

Bonchamp-lès-Laval :

- M.onsieurGwénaél POISSON, maire
- Monsieur Thierry QUINTON, directeur général des services
- Monsieur FOUCOIN, directeur des services techniques
- Monsieur Jean-Marc COIGNARD, adjoint à la citoyenneté et à la sécurité
- Monsieur Pascal PIGNÉ, adjoint aux sports et à l'environnement
- Monsieur Frédéric RABBÉ, policier municipal

Louverné : Madame Sylvie VIELLE, maire

Saint-Jean-sur-Mayenne : Monsieur Éric GAMBERT, conseiller municipal

DDSP 53 :

- Commandant divisionnaire fonctionnel Philippe LAHONDES
- Commandant David FLAGEUL

DIRO : M. Bruno PANNETIER chef du district de Laval

Tél : 02 43 01 50 35

Mél : christian.rusinek@mayenne.gouv.fr

46 rue Mazagran, CS 91 507 53015 LAVAL Cedex

Standard : 02 43 01 50 00

[www.mayenne.gouv.fr](http://www.mayenne.gouv.fr)